

En toute

ÉQUITÉ

Bulletin d'information

DE LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE
Mars 2006

LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE A 10 ANS CETTE ANNÉE

Passez de la parole aux gestes

L'année 2006 marque le dixième anniversaire de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale. En effet, c'est le 21 novembre 1996 que l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi sur l'équité salariale visant à corriger la discrimination fondée sur le sexe vécue par les travailleuses québécoises. En adoptant cette loi, le gouvernement ainsi que les acteurs et leaders sociaux reconnaissaient l'existence de la discrimination systémique à l'égard des femmes et exprimaient leur détermination à bâtir un Québec plus juste et plus solidaire.

Dix ans plus tard, la Commission de l'équité salariale jette un regard en arrière et évalue le chemin parcouru. De prime abord, il est clair que l'application de la loi est maintenant une réalité pour une part importante des entreprises; on observe également que la conformité à la Loi sur l'équité salariale n'est pas encore entièrement acquise, plus spécialement

dans les entreprises de petite taille, et que la notion même d'équité salariale n'est pas toujours bien comprise de la population.

Afin d'obtenir un portrait le plus complet et le plus fidèle possible du chemin parcouru, la Commission de l'équité salariale dressera cette année un bilan de l'application de la loi. L'article 130 de la loi stipule en effet que le ministre du Travail doit, au plus tard le 21 novembre 2006, faire un rapport au gouvernement sur la mise en œuvre de la loi et sur l'opportunité de la maintenir ou de la modifier. La préparation de ce rapport a été confiée à la Commission de l'équité salariale. Déjà en 2002, un premier rapport avait été déposé à l'Assemblée nationale sur la mise en œuvre de la loi dans les entreprises de moins de 50 personnes salariées. Le bilan que doit produire la Commission couvre cette fois l'ensemble des entreprises visées par la loi.



LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE A 10 ANS CETTE ANNÉE

Passez de la parole aux gestes

Le rapport du ministre du Travail pour 2006

La Commission a constitué une équipe chargée de mener à bien la réalisation du rapport sur la situation de l'équité salariale au Québec. Les travaux préparatoires sont donc significativement engagés et se poursuivront dans les prochaines semaines.

Cinq grands thèmes seront abordés dans le document en cours de préparation :

- Les conditions d'émergence ou le contexte au moment de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale en 1996.
- La façon dont la Commission a assumé ses responsabilités administratives et décisionnelles depuis l'adoption de la loi.

- L'application de la loi dans les entreprises du Québec et les grands constats qui émergent, dix ans après l'adoption de la loi.
- Les défis à prendre en compte pour les années à venir.
- Les pistes de solution proposées pour tenir compte des nouveaux besoins.

Pour produire son rapport, la Commission misera sur sa propre expérience du terrain. Elle procédera aussi à des collectes d'information auprès des principaux groupes concernés, soit les employeurs, les associations accréditées et les travailleuses syndiquées et non syndiquées. Les chantiers de recherche retenus pour le rapport sont d'ailleurs en marche depuis janvier 2005.

Journée de l'équité salariale, consultations, sondages, etc.

Le 22 novembre 2005, la Commission a tenu la quatrième édition de la Journée de l'équité salariale. Cette rencontre, qui s'inscrivait dans les différents chantiers de recherche et de réflexion mis en place en vue de la rédaction du rapport, a pris la forme d'un séminaire réunissant une cinquantaine de personnes représentant les milieux patronaux et syndicaux, les groupes de femmes ainsi que des spécialistes en équité salariale.

Au cours de la journée, les participantes et les participants ont pu s'exprimer sur quelque vingt constats soumis par la Commission. Bien que la rencontre n'ait pas donné lieu à de profondes remises en question, certains sujets ont plus particulièrement suscité les commentaires des personnes présentes, tels que la question des programmes distincts et celle du maintien de l'équité salariale.

D'autres études et consultations se tiendront afin d'alimenter le rapport que la Commission doit préparer à l'intention du ministre du Travail. Ainsi, deux sondages sont présentement en cours, l'un auprès des chefs d'entreprise et l'autre auprès des travailleuses, afin de connaître l'état d'avancement des travaux d'équité salariale ainsi que les modalités d'application de la loi. Ces renseignements s'ajouteront aux données

qualitatives recueillies dans le cadre d'entrevues réalisées auprès des différents partenaires concernés.

Parmi les étapes à venir, la Commission fera connaître, en juin, les orientations et les pistes de solution envisagées. Par la suite, en septembre, elle prendra connaissance des mémoires qui lui seront soumis et tiendra des audiences à Québec et à Montréal, au cours desquelles les partenaires seront invités à préciser leur point de vue sur les orientations et les pistes de solution à privilégier.

Les personnes et les organismes intéressés à participer aux audiences de la Commission sont invités à en informer la Commission et à lui communiquer leurs coordonnées, au besoin.

Il est à noter que le site Web de la Commission offre à toute personne désireuse d'émettre des commentaires la possibilité de s'exprimer dans une section du site spécialement réservée à cette fin.

De plus, l'information sur les travaux préparatoires au rapport du ministre 2006 est accessible sur le site Web de la Commission.

BILAN DU PLAN STRATÉGIQUE 2001-2004

Au terme de l'application du *Plan stratégique 2001-2004*, la Commission est en mesure de dresser le bilan de ses actions découlant de ses orientations, des objectifs poursuivis et des indicateurs de résultats qu'elle s'est donnés.

En lien avec les objectifs orientés vers les clientèles, *En toute équité...* présente quelques-unes des principales réalisations de la Commission au cours des quatre dernières années.

Objectif: accroître le service direct à la clientèle

- Refonte du site Internet pour en améliorer le contenu et en faciliter la navigation.
- Communication directe avec les 45 000 entreprises visées par la loi, par l'envoi de cinq lettres.

Objectif: assurer la formation du plus grand nombre de personnes-ressources possible dans les petites entreprises visées par la loi

- Formation de plus de 5 000 personnes, dont principalement des employeurs, des membres d'associations accréditées et des consultants.

Objectif: compléter l'élaboration des outils nécessaires à la réalisation de l'exercice d'équité salariale

- Production d'outils sur l'ensemble de la démarche d'équité salariale terminée en juin 2003, dont une publication sur le maintien, le *Progiciel pour réaliser l'équité salariale* et la révision des publications afin d'y intégrer de nouveaux renseignements.

Objectif: offrir un soutien spécialisé dans les meilleurs délais

- Mise en place d'un service d'assistance spécialisée en soutien au service de renseignements de première ligne.

Objectif: accroître la connaissance du principe de l'équité salariale et du rôle de la Commission

- Réalisation d'une campagne de publicité de 600 000 \$ au moment de l'échéance de la loi, en novembre 2001.
- Réalisation d'une campagne de publicité au moment de la sortie du Progiciel pour réaliser l'équité salariale, en janvier 2004.
- Depuis 2002, tenue annuelle d'une Journée de l'équité salariale réunissant les partenaires patronaux et syndicaux, des représentants du mouvement des femmes et du secteur de la recherche, et des consultants.

Objectif: faire en sorte que les travailleuses non syndiquées connaissent leurs droits et les recours existants

- Production de deux publications spécifiquement destinées aux travailleuses.
- Ajout d'un volet destiné aux travailleuses dans la campagne de publicité réalisée en 2001.
- Développement d'un partenariat avec le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail.

Objectif: favoriser le règlement des plaintes et des différends par l'entremise de la conciliation

- En 2001, création d'un service de conciliation à la suite d'un projet pilote et offre de service dans tous les dossiers de différends soumis et dans les dossiers de plaintes où l'on trouve un syndicat.

LE PLAN STRATÉGIQUE ET LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS 2005-2008

La Commission de l'équité salariale rend public son *Plan stratégique 2005-2008* ainsi que la *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens* correspondant à la même période.

Le plan stratégique détermine le cadre à l'intérieur duquel la Commission planifiera ses actions au cours des prochaines années. Il repose essentiellement sur trois grands enjeux :

- Reconnaissance de la discrimination salariale entre les hommes et les femmes, laquelle contrevient au droit à l'égalité et à une rémunération équitable pour les femmes du Québec.
- Compréhension, mise en œuvre et maintien de l'équité salariale pour l'ensemble des entreprises couvertes par la loi.
- Redressement de l'écart salarial entre les emplois de femmes et les emplois d'hommes dans les entreprises du Québec.

À ces enjeux se greffent des objectifs stratégiques, des axes d'intervention et des indicateurs de résultats que la Commission a voulu les plus précis possible afin de suivre de près l'évolution de ses réalisations.

Pour sa part, la *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens* présente les engagements de la Commission en ce qui a trait à sa prestation de service. Ces engagements portent plus particulièrement sur la dimension qualitative des services, le respect des délais, le choix des moyens de communication et l'amélioration des services.

On peut consulter ces deux documents sur le site Web de la Commission et demander des exemplaires imprimés en s'adressant à la Commission.

LA COMMISSION PRÈS DE VOUS...

Au fil des mois, la Commission participe à des salons, congrès et autres événements publics susceptibles de jouer le rôle de relayeurs d'information auprès de certains groupes cibles. Elle assure cette présence en fournissant des publications ou en présentant son stand d'exposition sur place.

Voici une liste des participations de la Commission d'octobre 2004 à avril 2006:

- Salon Affaires municipales 2004? Québec – 30 septembre et 1^{er} octobre 2004
- Congrès de la Fédération des secrétaires professionnelles du Québec – Québec – 23 octobre 2004
- Congrès du commerce du détail – Montréal – 14 et 15 mars 2005
- Salon national de la femme – Montréal – 29 mars au 1^{er} avril 2005
- Congrès de la Fédération des secrétaires professionnelles du Québec – Trois-Rivières – 23 et 24 septembre 2005
- Salon Éducation Formation Carrière – Montréal – 12 au 15 octobre 2005
- Colloque de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) – Québec – 30 mars 2006
- Salon national de la femme – Montréal – 21 au 23 avril 2006



Le salaire a-t-il encore un sexe? **UNE BROCHURE ET UN CLIP**

La Commission a mis en ligne récemment un clip qui se situe dans la lignée de la brochure *Le salaire a-t-il encore un sexe?* éditée en mars 2005.

La brochure, qui met l'accent sur des caractéristiques du travail des femmes devant être prises en compte dans l'exercice d'équité salariale, s'adresse principalement aux finissantes de l'enseignement secondaire et collégial qui se dirigent vers des métiers traditionnellement féminins.

Pour sa part, le clip illustre, à travers quelques métiers où les caractéristiques du travail féminin sont souvent oubliées, les principes fondamentaux de l'équité salariale que sont la pleine reconnaissance de tous les aspects du travail des femmes et le paiement des ajustements salariaux requis.

D'une durée de quatre minutes, le clip ne vise pas uniquement une clientèle jeune puisqu'il peut permettre à toute personne de mieux comprendre le principe fondamental de l'équité salariale.

On peut consulter la brochure et visionner le vidéoclip en consultant le site Web de la Commission de l'équité salariale à l'adresse www.ces.gouv.qc.ca. On peut également obtenir des exemplaires de la brochure en français ou en anglais en communiquant avec la Commission (1 888 528-8765).

Nouvelles publications

Réaliser l'équité salariale - une autre façon de voir le travail
(février 2005), feuillet

Relevez le défi de l'équité salariale!
(mars 2005), feuillet

Take up the pay equity challenge!
(mars 2005), feuillet

Le salaire a-t-il encore un sexe?
(mars 2005), brochure, 32 pages

Vrai ou faux? Votre employeur reconnaît-il toutes les qualités exigées par votre travail?
(avril 2005), feuillet

True or false? Does your employer acknowledge all the qualities required by your job?
(août 2005), feuillet

You want to file a pay equity complaint?
(août 2005), dépliant

Are salaries still based on gender?
(août 2005), brochure, 31 pages

Rapport annuel de gestion 2004-2005
(novembre 2005), brochure, 40 pages

Plan stratégique 2005-2008
(décembre 2005), brochure, 16 pages

Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens – Nos engagements 2005-2008
(janvier 2006), dépliant

Multimédia

Le salaire a-t-il encore un sexe?
(février 2006), vidéoclip, quatre minutes
Accessible sur le site Web de la Commission

En toute **ÉQUITÉ...**



SOMMAIRE DES DOSSIERS RÉGLÉS DEPUIS AVRIL 2005

La Commission a réglé une centaine de dossiers de plaintes et de différends depuis avril dernier. Pour près de la moitié des demandes d'intervention, la Commission a jugé ces dernières comme étant fondées et a exigé des mesures de corrections. Les correctifs demandés touchaient principalement les étapes de l'évaluation des emplois et l'estimation des écarts salariaux.

Près de 30 % des dossiers de plaintes et de différends ont été résolus après l'intervention de la Commission. Les plaintes irrecevables ainsi que les retraits principalement dus à un règlement de la situation entre le dépôt et l'intervention de la Commission représentent moins de 20 % des dossiers traités.



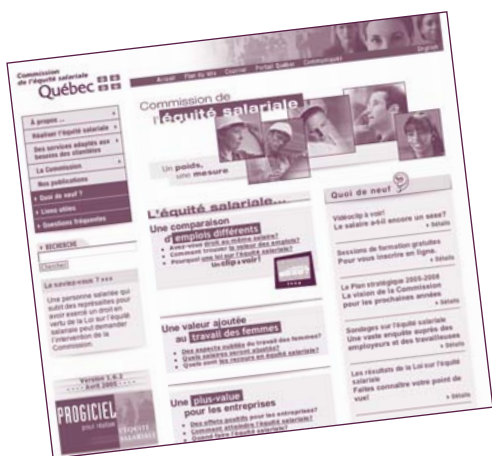
SESSIONS DE FORMATION GRATUITES

La Commission continue d'offrir aux chefs d'entreprise ainsi qu'à toute personne engagée dans une démarche d'équité salariale la possibilité de s'inscrire à une session de formation. Un calendrier des activités a été établi pour chaque type de formation offert:

- Le maintien de l'équité salariale.
- Le Progiciel pour réaliser l'équité salariale.
- Réaliser l'équité salariale dans les entreprises de 10 à 49 personnes salariées.
- Réaliser l'équité salariale dans les entreprises de 50 personnes salariées ou plus.

En visitant le site Web de la Commission, il est possible de s'inscrire en ligne en consultant le type de formation désirée. On peut également s'inscrire par téléphone en communiquant avec la Commission au 1 888 528-8765.

L'ÉQUITÉ SALARIALE AU FIL DES JOURS



Pour avoir accès aux derniers développements concernant l'équité salariale au Québec, il suffit de consulter régulièrement le site Web de la Commission de l'équité salariale à l'adresse www.ces.gouv.qc.ca.

Vous y trouverez les dernières nouvelles sur les travaux législatifs, les événements, la formation, les outils pour aider les entreprises, etc.



SERVICE DE RENSEIGNEMENTS :

De partout au Québec (sans frais) :

1 888 528-8765

Région de Québec :

(418) 528-8765

www.ces.gouv.qc.ca

equite.salariale@ces.gouv.qc.ca

200, chemin Sainte-Foy

4^e étage

Québec (Québec)

G1R 6A1

Bulletin publié par

la Commission de l'équité salariale

ISSN 1488-9439

Commission
de l'équité salariale

Québec



EN TOUTE ÉQUITÉ... EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Abonnez-vous dès maintenant!

La Commission de l'équité salariale prévoit produire prochainement une version électronique de son bulletin *En toute équité...*

Afin de recevoir le bulletin dès sa parution dans votre courrier électronique, vous pouvez vous abonner en transmettant à la Commission votre adresse de courriel.

Pour ce faire, vous n'avez qu'à visiter le site Web de la Commission et à choisir l'option «courrier» dans le bandeau supérieur. Vous pourrez alors inscrire vos nom, adresse postale et adresse de courriel et nous envoyer votre message. Vous pouvez également contacter la Commission par téléphone ou par télécopieur. Il nous fera plaisir de vous inscrire sur notre liste d'envoi automatique.